

GESTION DES RISQUES L'ASSURANCE REVENU AU CANADA

Au Canada, les gouvernements fédéraux et provinciaux accordent une importance historique à la gestion des risques de l'entreprise agricole. De nombreux programmes associant les agriculteurs et l'État ont été conçus, en l'absence d'une politique de soutien telle que la PAC dans l'Union européenne.

L'ASRA au Québec, et le PCSRA pour tout le pays, sont accessibles aux éleveurs de porcs. Pour stabiliser ou soutenir le revenu des agriculteurs, ces dispositifs bénéficient de financements publics. Ils ont des objectifs et des modalités différents. Face aux règles de l'OMC et aux évolutions prévisibles, ils sont aussi dans des situations particulières.

Face au risque de revenu, deux programmes sont actuellement disponibles pour les producteurs de porcs canadiens :

- au Québec, l'assurance stabilisation du revenu agricole (ASRA)
- à l'échelle du pays, le programme canadien de stabilisation du revenu agricole (PCSRA).

Au Québec, soutenir le revenu
L'ASRA est entrée en application en 1981 avec l'objectif d'assurer à l'agriculteur une rémunération minimale, équivalente à celle d'un ouvrier qualifié.

Contre une prime d'adhésion annuelle par porc assuré, l'entreprise agricole est garantie de percevoir au moins un "revenu stabilisé" déterminé sur la base d'un coût de

production.

L'éleveur adhérent de l'ASRA perçoit un prix plus stable que le prix de marché et très souvent supérieur. L'ASRA est donc un parfait complément à l'Encan, outil de mise en marché organisé et collectif des porcs, géré par la Fédération des Producteurs de Porcs du Québec. Devant l'intérêt de l'ASRA, tous les porcs du Québec sont assurés.

Chaque fonds ASRA par production est indépendant et doit s'équilibrer. Chaque année, la prime d'assurance est calculée en fonction des compensations versées les années précédentes et du niveau du fonds d'assurance. Les producteurs paient le tiers de la prime annuelle et les gouvernements paient le complément et les frais d'administration. En moyenne des 10 dernières années, les Pouvoirs publics ont versé annuellement 55 millions de dollars canadiens aux producteurs de porcs.

Selon les producteurs québécois, l'ASRA est compatible avec les règles de l'OMC car elle entre dans le champ de la règle *de minimis* (aides couplées représentant moins de 5% de la valeur de la production).

Au Canada, stabiliser la marge

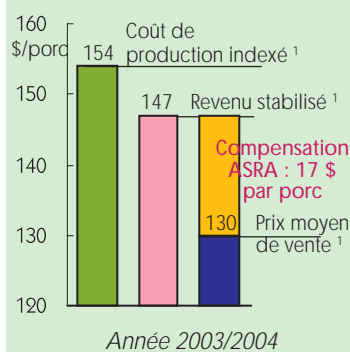
Au niveau fédéral, le PCSRA, principal programme de gestion des risques, a deux objectifs principaux :

- améliorer la stabilité financière des producteurs face aux premières baisses de revenus,
- apporter un soutien financier plus fort en cas de baisses plus importantes ou catastrophiques.

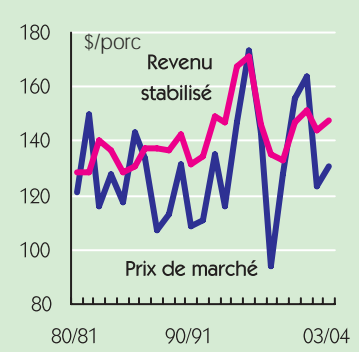
Il est basé sur le revenu global de l'entreprise agricole. Il s'est substitué en 2004, au Compte de stabilisation du revenu net (CSRN) et au Programme canadien du revenu agricole (PCRA).

Assurance stabilisation du revenu agricole (ASRA) au Québec

Principe des compensations



Résultats : prix perçus / marché



(1) Données de référence collectives, enquêtes

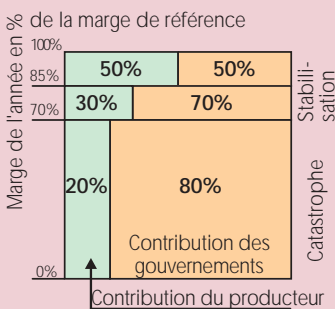
Le revenu stabilisé est calculé à partir d'un coût de production moyen, déterminé tous les cinq ans pour une ferme porcine type. Il est indexé annuellement sur l'évolution du prix des facteurs.

Lorsque le prix de vente est inférieur au revenu stabilisé, l'ASRA verse au producteur une compensation qui comble l'écart (17 \$, dans le cas du graphique de gauche). Sinon, le producteur ne reçoit aucune compensation et touche le prix de marché.

Selon nos calculs, le producteur québécois a reçu en dix ans une compensation moyenne de 13,73 \$ canadiens par porc, pour une cotisation à sa charge de 4,97 \$, lui laissant un gain net moyen de 8,76 \$ par porc, soit 5,60 euros par porc ou 6 cts d'euro/kg de carcasse.

1 \$ canadien = 0,64 euro

Principes du PCSRA : partage des coûts



La marge de l'année de l'exploitation est comparée à sa référence, moyenne de ses marges des cinq années précédentes (hors la plus élevée et la plus basse). En cas de baisse, le producteur effectue des retraits de son compte. Une contribution gouvernementale proportionnelle est versée, de 50 ou 70% du total pour la stabilisation (perte jusqu'à 15 ou 30% de la marge de référence), de 80% dans la strate de catastrophe (perte au-delà de 30%). Si la marge ne baisse pas, aucune contribution gouvernementale n'est versée au participant et le dépôt du producteur reste intact sur son compte pour assurer la protection du revenu de l'année suivante.

L'agriculteur doit placer une contribution dans un compte. Lorsque la marge de l'exploitation (ventes de produits - dépenses d'intrants liés à l'activité agricole) de l'année tombe en dessous de sa marge individuelle de référence, il peut retirer tout ou partie des sommes qu'il a déposées, complétées par les contributions gouvernementales. Le coût du dispositif est partagé entre les gouvernements et le participant. Plus les pertes sont importantes, plus le gouvernement contribue à les combler (voir schéma). Dans tous les cas, la contribution gouvernementale est financée à 60% par le gouvernement fédéral et 40% par le gouvernement provincial.

Le budget fédéral prévoit 1,1 milliard de dollars annuels pour le PCSRA, consacrés à l'ensemble des exploitations. Mais ce montant pourrait rapidement se révéler insuffisant.

L'ASRA, disponible seulement au Québec, permet non seulement la stabilisation des résultats, mais offre un véritable soutien, basé sur des références collectives. Il est attaqué par le gouvernement fédéral, les États-Unis, et à l'échelle internationale car il constitue un soutien couplé aux productions.

Le PCSRA s'applique dans l'ensemble du Canada. C'est un outil de stabilisation et de protection contre les catastrophes, basé sur les références individuelles de l'exploitation. Il a tiré les conséquences des limites rencontrées dans les précédents programmes, et vise la compatibilité avec les règles de l'OMC.

Pour en savoir plus : "Le porc au Canada : les systèmes de gestion de risque de revenu des agriculteurs ; les exportations et les exportateurs sur le marché mondial", Christine Roguet, J.P. Van Ferneij, ITP 2005, étude co-financée par l'OFIVAL.